



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

formation continue

Question écrite n° 63190

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur les principales mesures concrètes que peuvent espérer les salariés mais aussi les chômeurs du projet de loi adopté par les deux assemblées : Assemblée nationale et Sénat, relatif à la formation professionnelle notamment dans une approche de sécurisation des parcours professionnels et d'accès à des formations qualifiantes susceptibles de contribuer à changer d'orientation professionnelle au moment où la crise économique menace des pans entiers de notre industrie. Il lui demande de préciser ces mesures et le calendrier de mise en oeuvre envisagé.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63190

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10549

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)